experts & décideurs

LES DOSSIERS

ADAPTATION AUX RISQUES CLIMATIQUES

OFFERT PAR

FRANCE DEFI

Prévenir, s'adapter, résister

Si l'atténuation du réchauffement climatique est désormais entrée dans le langage commun, notamment depuis l'accord de Paris de 2015 et l'objectif des États signataires de réduire leurs émissions carbone, l'adaptation aux effets de ce même phénomène restait encore balbutiante.
Les événements climatiques récents, et leurs conséquences tragiques sur les personnes et les biens, sont une nouvelle opportunité d'interroger nos capacités à résister. Voire, même, à réduire les effets dévastateurs de ces aléas que les scientifiques s'accordent à voir devenir plus fréquents et intenses. Car, que l'on soit dirigeant politique, citoyen ou chef d'entreprise, chacun peut agir à son niveau pour mieux protéger et adapter son environnement aux risques climatiques.
Loin d'être exhaustif sur les solutions existantes, ce guide recense quelques initiatives dédiées à l'entreprise. À adopter sans modération !

Au sommaire

S'adapter aux risques climatiques : une impérieuse nécessité — Page 03

1/ POURQUOI S'ADAPTER AUX RISQUES CLIMATIQUES

Toutes les entreprises sont concernées — Page 06
Penser à la prévention grâce à l'adaptation — Page 08
Risque inondation : s'informer et bien se préparer — Page 10
Risque sécheresse : les entreprises également touchées — Page 12

2/ ÉVALUER SES VULNÉRABILITÉS CLIMATIQUES

Le diagnostic de vulnérabilités, premier pas vers l'adaptation — Page 15
Climat : cartographiez vos risques pour connaître votre vulnérabilité — Page 17
Préparer l'adaptation de son site — Page 19

3/ ACTIONS D'ADAPTATION ET ENJEUX

Des bonnes pratiques aux mesures structurelles — Page 22
Vagues de chaleur : adapter l'organisation du travail — Page 24
Comment adapter ses sites et locaux ? — Page 26
Solutions naturelles, pourquoi, comment ? — Page 28
Plan de continuité d'activité : comment le mettre en place ? — Page 30
Quel financement pour quel retour sur investissement ? — Page 32
Un enjeu collectif ancré dans le territoire — Page 34

En 2015, France Défi a créé un site d'information, Experts & Décideurs, à destination des entrepreneurs et des dirigeants d'associations. Le dossier que nous vous proposons dans ces pages en est extrait.

www.experts-et-decideurs.fr

S'ADAPTER AUX RISQUES CLIMATIQUES : UNE IMPÉRIEUSE NÉCESSITÉ

Le changement climatique provoque des événements météorologiques extrêmes qui augmentent en fréquence et en intensité. Les efforts d'atténuation des émissions de gaz à effet de serre responsables du réchauffement sont cruciaux. Mais ils doivent être complétés par des mesures d'adaptation à des risques climatiques qui bouleversent déjà la vie sociale et économique.

Les canicules successives, grands incendies et forte sécheresse de l'été 2026 l'ont cruellement rappelé : le changement climatique produit des aléas qui ont des effets dévastateurs sur la nature, les hommes, les activités et l'économie. Cet été a été le plus chaud jamais enregistré selon Météo-France, avec 53 jours de vague de chaleur, contre 32 en 2022, un déficit de précipitation de 40 % et la surface brûlée par les incendies la plus importante jamais mesurée. Une anomalie de + 5 °C a été enregistrée par rapport à un été moyen de l'ère préindustrielle, ce qui préfigure les étés auxquels le pays sera confronté à l'avenir.

DES CONSÉQUENCES CONCRÈTES

Les événements extrêmes augmenteront en fréquence et en intensité, comme l'indiquent les modèles et scénarios scientifiques. Mais ils ont déjà des consé-



Le changement climatique a des **effets dévastateurs** sur la **nature**, les **hommes**, les **activités** et l'**économie**.

ADOBESTOCK @SYUHUD

quences très concrètes sur les activités et sur les entreprises. Les incendies en Gironde, dans les Landes et dans le Var ont provoqué des évacuations massives. Ils ont concerné 19 000 entreprises, selon Bercy. Ainsi, 1 800 dossiers ont été ouverts au titre de la perte d'exploitation, pour près de 30 millions d'euros, précise France Assureurs.

Le manque d'eau est un risque qui s'est également matérialisé cet été et nombre de PME qui intègrent l'eau dans leur processus ou leur produit ont restreint ou stoppé leurs activités. Des arrêtés sécheresse ont invité les entreprises à restreindre leur consommation. Le gouvernement a lancé des aides aux entreprises concernées par les aléas estivaux.

L'adaptation représente un enjeu majeur mais encore émergent, dont l'impérieuse nécessité s'est rappelée à nous cet été.

LIMITER LES EFFETS ÉCONOMIQUES ET SANITAIRES

Face à l'aggravation attendue du changement climatique, la priorité absolue reste l'atténuation : la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) pour limiter au maximum le réchauffement en agissant sur ses causes. La décarbonation de l'économie et des entreprises demeure primordiale.

Mais l'adaptation des PME au changement climatique s'avère indispensable pour agir sur les conséquences du réchauffement qui se font déjà sentir. Inondations, tempêtes, fortes chaleurs, sécheresse bouleversent les activités, génèrent des sinistres et des coûts. Anticiper les risques actuels et futurs est essentiel pour réduire au maximum la vulnérabilité de son entreprise. Cela est crucial pour anticiper et prévenir les impacts humains et économiques du réchauffement, préserver au mieux la santé et la sécurité des personnes, la continuité de l'activité et la pérennité de la PME. Pour le Giec, l'adaptation est un processus progressif d'ajustement au changement climatique et à ses effets, afin d'atténuer les dommages ou d'exploiter les opportunités. Car l'adaptation est aussi une affaire de transformation prometteuse. Certaines entreprises commencent à adapter leurs produits au monde de demain.

L'adaptation représente un enjeu majeur mais encore émergent, dont l'impérieuse nécessité s'est rappelée à nous cet été. Peu de PME s'y sont encore lancées de manière structurée même si certaines font de l'adaptation sans le savoir, en modulant les horaires de travail en cas de vague de chaleur par exemple.

UNE STRATÉGIE NATIONALE QUI CONCERNE AUSSI LES ENTREPRISES

L'adaptation est un enjeu territorial qui concerne tous les acteurs publics et privés. C'est aussi une stratégie nationale publiée en mars 2025 dans le troisième plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC) qui comporte 52 solutions, dont certaines concernent de manière transversale les entreprises. Ce plan se fonde sur un scénario de trajectoire de référence pour s'adapter au changement climatique (Tracc) qui suppose que le réchauffement sera de +2,7°C en 2050 et + 4°C en 2100 en France. Loin du +1,5°C visé en 2015 par l'accord de Paris...

Le réchauffement ne s'arrête pas aux frontières de l'Hexagone. Dans la taxonomie européenne qui permet de distinguer les activités économiques durables, l'adaptation au changement climatique fait partie, avec l'atténuation, des objectifs et critères qui permettent de qualifier de « verte » une activité. Pour mettre les entreprises sur le chemin de la transition. ■

1 POURQUOI S'ADAPTER AUX RISQUES CLIMATIQUES

ÉVALUER SES VULNÉRABILITÉS CLIMATIQUES

ACTIONS D'ADAPTATION ET ENJEUX

TOUTES LES ENTREPRISES SONT CONCERNÉES

Les effets du réchauffement climatique et les événements météorologiques extrêmes touchent toutes les régions françaises et peuvent affecter l'ensemble des entreprises. TPE et PME sont les plus vulnérables et doivent se mobiliser.

Les risques climatiques se matérialisent déjà par des événements météorologiques extrêmes qui génèrent des dommages, comme l'a montré l'été 2026 avec son lot de canicules, sécheresses ou incendies perturbant la capacité à travailler, restreignant l'accès à l'eau ou au site de l'entreprise et mettant parfois à l'arrêt une PME.

Plus aucun territoire n'est épargné par ces aléas climatiques, comme l'indique l'étude du Réseau action climat intitulée La France face au changement climatique : toutes les régions impactées, qui détaille l'évolution à venir des risques par région.

LES ENTREPRISES DÉJÀ TOUCHÉES, LES PLUS PETITES EN PARTICULIER

Les entreprises sont déjà touchées par des risques climatiques et le seront davantage avec l'évolution du dérèglement, comme le montre une étude de la direction générale des entreprises (DGE) de novembre 2025, qui propose une analyse territoriale et sectorielle. Plus de 300 sites Seveso seraient menacés par les feux de forêt à horizon 2050, contre une centaine aujourd'hui.



ADOBESTOCK @SUTTHIPHONG

300

sites Seveso, au moins, seraient menacés par les feux de forêt à horizon 2050.

Les risques sont financiers mais aussi humains, opérationnels, assurantiels, voire de réputation.

Environ 1 400 locaux d'activité seraient concernés par le recul du trait de côte en 2050. Le chiffre atteindrait 53 000 en 2100.

Deux millions d'entreprises seraient, par ailleurs, fortement exposées à une augmentation du risque de tempête, dans la moitié nord de la France en particulier. De même, 1,5 million d'entreprises sont situées dans les zones les plus exposées aux débordements de cours d'eau ou par submersion marine, notamment en Île-de-France, dans la vallée du Rhône et le Nord. Plus de 5 millions de salariés seraient vulnérables aux fortes chaleurs par leur profession (construction, industrie...).

TPE et PME ont une vulnérabilité particulière, estime la DGE. Elles ont moins de réserves de fonds et une moindre couverture assurantielle. Après une inondation, par exemple, les dommages représentent 18 % de l'excédent brut d'exploitation d'une microentreprise, mais 2 % de celui d'une grande entreprise.

Les risques sont financiers mais aussi humains, opérationnels, assurantiels, voire de réputation. Et la non-adaptation a un coût. Au niveau macroéconomique, sans mesures d'adaptation, le changement climatique pourrait entraîner une baisse de 3,6 à 11 points de PIB à horizon 2050 selon les estimations. Pour le seul été 2026, la canicule coûtera, *a minima*, 0,1 point de PIB au pays d'après Bercy.

UNE PRISE DE CONSCIENCE NÉCESSAIRE

Les chefs d'entreprise estimaient récemment que l'adaptation au changement climatique n'était pas prioritaire. Selon une étude publiée par Bpifrance Le Lab fin 2024, 68 % des dirigeants de PME et ETI ne considèrent pas cette adaptation comme un sujet majeur. Seuls 12 % avaient défini une stratégie et des plans d'action en la matière, et 57 % pensaient que leur entreprise était faiblement exposée aux aléas climatiques. Pour sensibiliser les dirigeants, les outils de diagnostic des risques et vulnérabilités aident à comprendre l'intérêt de se lancer dans l'adaptation.

Le climat exceptionnel de l'été 2026, qui préfigure ce qui pourrait rapidement devenir la norme, devrait conduire à une prise de conscience de l'impérieuse nécessité d'atténuer les émissions de GES et de s'adapter au changement climatique. ■

PENSER À LA PRÉVENTION GRÂCE À L'ADAPTATION

Certains aléas météorologiques engendrent des coûts capables de déstabiliser fortement une TPE-PME. Comment mettre en place une démarche d'adaptation et comment s'entourer ?

Les événements climatiques provoquent parfois des dommages aux coûts importants pour une TPE-PME. Une entreprise peut évaluer et chercher à prévenir ces risques croissants en engageant une démarche d'adaptation.

Tempêtes, grêle, sécheresse, fortes chaleurs... les aléas climatiques augmentent en fréquence et intensité avec le dérèglement climatique et affectent de plus en plus les entreprises. Ils peuvent provoquer inondations, incendies, fissures du bâti dues au phénomène de retrait et gonflement des sols argileux... Ces sinistres entraînent dégradations et destructions, dégâts sur les infrastructures, pertes de matériel, de production et de stock, voire perte d'exploitation si l'activité est ralentie ou suspendue pendant un temps.

CARTOGRAPHIER LES RISQUES D'ALÉAS CLIMATIQUES

Le coût peut être fatal pour une TPE-PME. L'inondation est l'aléa le plus coûteux (30 000 euros par sinistre en moyenne), suivi par l'incendie (18 500 euros) et la sécheresse (17 500 euros), selon une étude réalisée par Goodwill Management et la Maif en septembre 2023.



ADOBESTOCK @ALLIANCE

30 000

euros : le coût moyen d'un sinistre inondation pour une entreprise.

Une PME peut évaluer son niveau d'exposition aux risques, très lié à sa localisation géographique.

Adapter l'entreprise résiliente aux risques physiques devient une réelle nécessité. Une PME peut évaluer son niveau d'exposition à ces risques, très liée à sa localisation géographique. Il existe des outils gratuits produits par Météo-France et d'autres acteurs publics (Géorisques) ou par des assureurs pour connaître les aléas auxquels l'entreprise peut être soumise sur ses sites. Ils permettent de dresser une cartographie des risques critiques. Un diagnostic de vulnérabilité plus poussé peut être réalisé avec un accompagnement professionnel (Ademe, Bpifrance, CCI...) qui peut déboucher sur des recommandations concernant les mesures d'adaptation à prendre.

Il convient ensuite de mettre en place une démarche de prévention des risques et d'adaptation, de définir une stratégie puis un plan d'actions. Des guides proposent différentes actions concrètes pour se prémunir contre chaque aléa, mais l'accompagnement par des spécialistes est important pour une démarche adéquate et poussée.

PROTECTION ET AMÉNAGEMENT DU SITE

Certaines mesures relèvent simplement de bonnes pratiques, comme le fait de mettre à l'abri véhicules et matériel en cas d'intempéries. Nombre d'actions plus structurelles nécessitent des aménagements parfois importants. Contre les fortes chaleurs, la question de la rénovation énergétique des bâtiments et de leur rafraîchissement devient cruciale. Face au risque d'inondation, il est par exemple possible d'installer des dispositifs anti-eau, une pompe, de placer équipements et activités essentiels en étages élevés, voire de mettre en place un plan d'urgence inondation. Il est judicieux d'utiliser des matériaux résistants à l'eau et à l'humidité, de sécuriser les installations électriques... En cas de risque de tempête, il peut être utile de renforcer son toit, de limiter la prise aux vents des équipements...

Outre les actions de construction, aménagement et protection des sites, il importe bien sûr de sensibiliser et d'associer les salariés à cette prévention des risques climatiques et aux actions à mener en cas d'aléa.

RISQUE INONDATION : S'INFORMER ET BIEN SE PRÉPARER

Le risque d'inondations et de pluies intenses existe désormais dans toutes les régions. Il est donc important de mettre en place des mesures de prévention et d'adaptation.

Le risque inondation est le plus important des risques naturels en France. Il peut désormais toucher toutes les régions de métropole et d'outre-mer, bien au-delà des zones méditerranéennes et de leurs épisodes cévenols. Le mois de février 2026 a été le plus pluvieux depuis 1959, avec la survenue de crues cinquantenaires en Nouvelle-Aquitaine et des dégâts matériels importants.

Avec le dérèglement climatique, les phénomènes de pluies intenses, débordements des cours d'eau, submersion des bords de mer ou remontées des nappes phréatiques seront de plus en plus fréquents. Ils menacent les locaux des entreprises comme les habitations.

DES OUTILS ET DES ALERTES

Des outils publics s'appuient sur des cartographies très précises du territoire pour informer en amont du risque inondation sur les sites Vigicrues, Météo-France, ou Géorisques. Il est possible de recevoir des alertes en cas de risque d'inondation, crue, tempête ou forte pluie. De plus en plus d'assureurs proposent aussi des outils de géolocalisation des risques en ligne et des systèmes d'alertes par SMS.



Le mois de **février 2026** a été **le plus pluvieux** depuis 1959, avec la survenue de **crues cinquantenaires** en Nouvelle-Aquitaine.

ADOBESTOCK @RED X AND CO

BIEN CONNAÎTRE LES RECOMMANDATIONS

Les pouvoirs publics publient des recommandations. Ils conseillent notamment, en cas de fortes intempéries soudaines, de rester abrité, d'éviter de se déplacer, de ne pas prendre la voiture, de se réfugier à l'étage si possible, de ne pas descendre dans les étages bas, d'éteindre les réseaux de gaz, électricité ou chauffage, de s'éloigner des cours d'eau et de chercher à rester informé.

Il est important de sensibiliser ses salariés pour prévoir les bonnes attitudes à adopter en cas d'aléa climatique de ce type. Ces mesures de prévention peuvent faire l'objet d'un protocole, voire d'un plan urgence inondation qui peut figurer dans le plan de continuité d'activité.

Les aménagements peuvent aussi intervenir au moment de la réparation quand les locaux ont été endommagés par un sinistre.

PRÉVENTION STRUCTURELLE

Une prévention plus structurelle peut s'avérer nécessaire pour s'adapter à un risque croissant. L'entreprise peut adapter son site, prévoir un refuge en cas d'événement climatique extrême, penser à mettre des équipements hors d'eau, prévoir des obturations, rehausser le plancher du local ou certains équipements, surélever machines ou stocks, prévoir des barrières anti-inondations, des dispositifs anti-eau, drains ou pompes, gérer les eaux de pluie et favoriser leur infiltration... Ces aménagements peuvent aussi intervenir au moment de la réparation quand les locaux ont été endommagés par un sinistre.

COUVERTURE DU RÉGIME CAT NAT

Les inondations font partie des aléas couverts par le régime cat nat de 1982. Quand un sinistre survient, l'état de catastrophe naturelle doit être déclaré par le préfet avant que les assureurs puissent intervenir. Vous serez alors couvert grâce à la surprime cat nat, incluse dans toute assurance des biens professionnels (et dans l'assurance habitation des particuliers). Son prix est passé de 12 % à 20 % de la prime en janvier 2025.

RISQUE SÉCHERESSE : LES ENTREPRISES ÉGALEMENT TOUCHÉES

La sécheresse peut générer le retrait puis le gonflement des sols argileux qui provoque de graves fissures sur les bâtiments. Il est donc important de se renseigner sur ce risque climatique croissant et les mesures de prévention et d'adaptation.

Moins spectaculaire que l'inondation, la sécheresse est devenue un risque climatique préoccupant en France. Le manque d'eau a des conséquences dramatiques, comme l'a montré l'été 2026. Mais la sécheresse est également préoccupante du fait de son corollaire, le phénomène de retrait-gonflement des sols argileux (RGA) aussi appelé sécheresse géotechnique. L'alternance de périodes de sécheresse et de pluie fait se rétracter puis gonfler les sols, ce qui engendre des fissures sur les murs et les sols et des dommages structurels sur les fondations et les bâtiments. Le nombre de sinistres explose actuellement. Si plus de 12 millions de maisons individuelles sont exposées, les locaux d'entreprises situés dans des zones argileuses le sont également.

Le dérèglement climatique amplifie le risque sécheresse, constaté dans un nombre croissant de régions. Aujourd'hui, 55 % des sols du territoire métropolitain sont désormais exposés au RGA, avec un niveau « moyen ou fort », contre 38 % en 2019 selon la carte nationale mise à jour par le BRGM en juillet 2026.



ADOBESTOCK @PPROTHIEN

55 %

des sols du territoire métropolitain sont exposés au RGA, avec un niveau « moyen ou fort ».

Des recommandations existent pour prévenir les sinistres, proposées par les pouvoirs publics et certains assureurs.

FAIRE RÉALISER UNE ÉTUDE DES SOLS

Se renseigner sur la vulnérabilité de vos bâtiments est donc important. Tout d'abord, des outils publics en ligne (la nouvelle carte nationale sur Georisques, Risque maison climat RGA) permettent de voir si les locaux de l'entreprise sont localisés dans une zone exposée au RGA. Des expertises plus poussées (diagnostic RGA...) peuvent être effectuées sur le bâtiment.

Si vous devez créer votre entreprise, faire construire ou investir de nouveaux locaux, il importe d'être vigilant et de faire réaliser une étude des sols préalable. Cette étude géotechnique peut même être obligatoire dans les zones d'exposition moyenne ou forte à l'aléa RGA, en vertu de la loi Elan de 2020.

DIVERSES MÉTHODES DE PRÉVENTION ET DE RÉPARATION

Si les bâtiments de l'entreprise se trouvent sur un sol argileux, des mesures de prévention peuvent être prises. Des recommandations existent pour prévenir les sinistres, proposées par les pouvoirs publics et par des assureurs : renforcement des fondations, adaptation des canalisations, maîtrise de la variation de la teneur en eau du terrain, aménagements concernant la végétation alentour...

Les mesures de prévention et de réparation font l'objet de recherches et expérimentations, et ne font pas encore toutes consensus. Les techniques dites horizontales, barrières antiracines, géomembranes, terrasses périmétriques ou drain, sont jugées plus simples, moins coûteuses et plus efficaces que les techniques verticales comme les micropieux ou la résine par la Caisse centrale de réassurance (CCR) qui s'intéresse de près au phénomène. La sécheresse fait en effet partie des risques couverts par le régime Cat Nat dont la CCR est l'un des piliers.

Enfin, attention, en cas de sinistre lié au RGA, le parcours d'indemnisation peut s'avérer acrobatique. Les critères d'évaluation des causes des fissures sont complexes et les délais d'indemnisation souvent longs. ■

POURQUOI S'ADAPTER AUX RISQUES CLIMATIQUES

2

ÉVALUER SES VULNÉRABILITÉS CLIMATIQUES

ACTIONS D'ADAPTATION ET ENJEUX

LE DIAGNOSTIC DE VULNÉRABILITÉS, PREMIER PAS VERS L'ADAPTATION

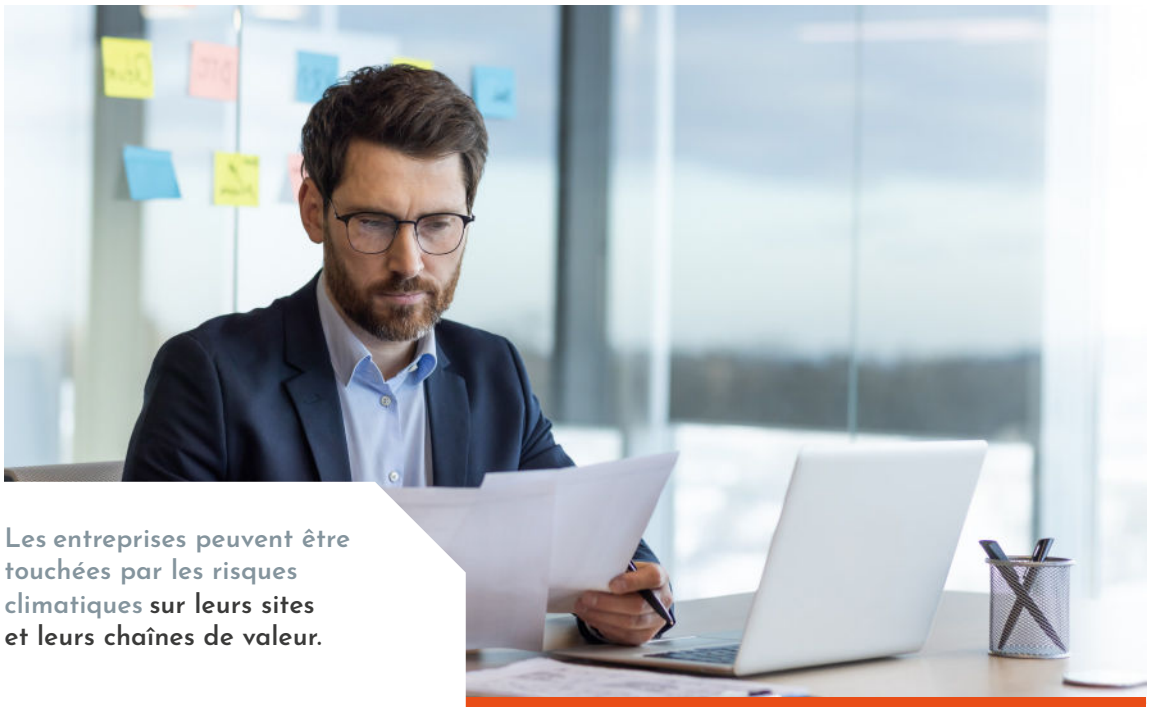
La sensibilisation des dirigeants à la vulnérabilité de leur entreprise au changement climatique passe par des outils de diagnostic des risques qui permettent ensuite de prendre des mesures d'adaptation. La Banque de France a lancé le sien début 2026.

Baisse de la productivité ou équipement industriel inutilisable lors d'une vague de chaleur, arrêt de l'activité en cas d'inondation ou de rupture d'approvisionnement due au blocage des réseaux de transport… Les entreprises peuvent être touchées par les risques climatiques sur leurs sites et leurs chaînes de valeur. Elles sont plus ou moins affectées selon leur situation géographique et leur secteur, mais toutes peuvent être concernées.

Pour s'adapter aux effets actuels et futurs du dérèglement climatique, la première étape est de connaître son exposition à ces risques, et surtout d'évaluer sa vulnérabilité à ces aléas.

UNE ÉTAPE DE SENSIBILISATION ET D'INFORMATION

Toute démarche d'adaptation commence par une étude de ses vulnérabilités. Des outils permettent de cartographier les risques physiques qui pèsent sur son site, son activité et ses chaînes de valeur aujourd'hui, à moyen et



Les entreprises peuvent être touchées par les risques climatiques **sur leurs sites et leurs chaînes de valeur.**

ADOBESTOCK @LUBOMIR

Un diagnostic permet d'identifier les aléas auxquels l'entreprise est le plus vulnérable et ses processus les plus à risque.

long termes, en fonction des projections scientifiques d'évolution du climat. Un diagnostic permet d'identifier les aléas auxquels l'entreprise est le plus vulnérable et ses processus les plus à risque (alimentation électrique, équipements de production, conditions de travail…). Ce travail se fait dans le cadre d'un accompagnement par une chambre de commerce et d'industrie (CCI), Bpifrance ou d'autres acteurs. Il peut mobiliser le dirigeant pendant quelques jours mais est indispensable pour avoir accès à des préconisations qui permettent de prendre les bonnes mesures d'adaptation (rehausser les installations électriques contre le risque d'inondations par exemple).

UN NOUVEL OUTIL LANCÉ PAR LA BANQUE DE FRANCE

Odacc (outil de diagnostic pour l'adaptation au changement climatique) a été créé par la Banque de France (BdF) en février 2026, dans le cadre du 3e plan d'adaptation au changement climatique (PNACC). Conçu en partenariat avec Météo-France, ce service gratuit en ligne est destiné à toutes les entreprises et accessible sur leur « espace dirigeant » du portail de la BdF. Il leur expose l'évolution des six aléas principaux sur leur site à plusieurs échéances, avec un indice d'aggravation qui permet de hiérarchiser les priorités. L'Odacc propose ensuite des ressources pour s'informer sur les dispositifs publics et s'engager dans un parcours d'adaptation.

PLUSIEURS MÉTHODES DE DIAGNOSTIC DES VULNÉRABILITÉS

Plusieurs autres outils sont à disposition des dirigeants pour leur faire prendre conscience des vulnérabilités de leur entreprise et les sensibiliser à l'adaptation. Ocara, développé par Carbone 4 avec l'Ademe, est une méthode d'audit de référence sur laquelle se fondent les différents outils. Elle existe en version gratuite en accès libre : Ocara pour PME. Diag adaptation, opéré par Bpifrance avec l'Ademe et Carbone 4, repose sur Ocara, de même que Climadiag, expert développé par Météo-France et peu à peu déployé par les CCI. Macartoclimat a été lancé par l'Association pour le management des risques et de l'assurance des entreprises (Amrae) avec la direction générale des entreprises (DGE) et l'Ademe fin 2025. ■

CLIMAT : CARTOGRAPHIEZ VOS RISQUES POUR CONNAÎTRE VOTRE VULNÉRABILITÉ

Pour faire face aux aléas climatiques qui peuvent menacer la continuité de son activité, une entreprise doit cartographier les risques physiques qui la menacent. Un outil gratuit lancé par l'Ademe, la DGE et l'Amrae permet aux PME de le faire en quelques clics.

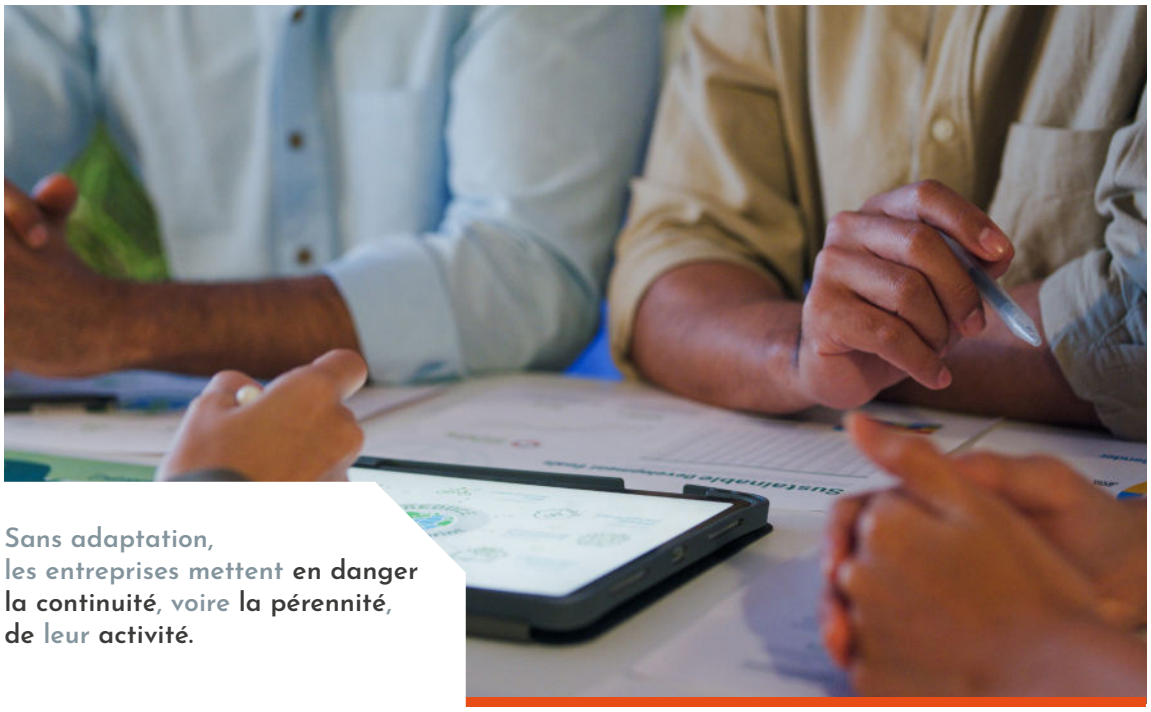
Les catastrophes naturelles et autres événements météorologiques extrêmes, qui gagnent en importance avec le dérèglement climatique, impactent l'activité et les salariés des entreprises. La canicule peut diminuer la productivité, voire contraindre à interrompre le travail ; les inondations rendre inaccessibles un site de production ou des bureaux ; la sécheresse couper momentanément l'alimentation en eau...

Les entreprises doivent s'adapter aux risques climatiques dans leurs sites et le long de leurs chaînes de valeur. Il en va de la préservation de la continuité, voire de la pérennité, de l'activité.

CONNAÎTRE LES RISQUES PHYSIQUES DES SITES DE L'ENTREPRISE

Connaître les risques physiques auxquels une entreprise peut se retrouver confrontée dans ses sites et chaînes logistique et d'approvisionnement constitue la première étape indispensable de ce travail d'adaptation.

Plusieurs outils aident les entreprises à cartographier ces risques dans l'optique de prévoir un plan d'adaptation. Le site macarto-climat.fr, sorti en dé-



Sans adaptation, les entreprises mettent en danger la continuité, voire la pérennité, de leur activité.

ADOBESTOCK @TIRACHARD

cembre 2025, est proposé par l'Ademe en partenariat avec la direction générale des entreprises (DGE) et l'association pour le management des risques et de l'assurance des entreprises (Amrae). Il est destiné aux entreprises de toutes tailles et, en particulier, aux PME. Cet outil est disponible gratuitement et anonymement en ligne et permet de savoir très rapidement de quels aléas l'entreprise a intérêt à se protéger.

Ma carto climat permet en quelques clics d'obtenir un rapport personnalisé sur les vulnérabilités de son entreprise.

UN RAPPORT PERSONNALISÉ SUR LES VULNÉRABILITÉS DE L'ENTREPRISE

Ma carto climat permet en quelques clics, en répondant à un questionnaire en ligne d'une durée de deux ou trois heures, d'obtenir un rapport personnalisé sur les vulnérabilités de son entreprise. Les questions portent sur la localisation géographique de la PME et son activité, et les composantes de sa chaîne de valeur (matières premières, infrastructures, logistique, transports...). Ces données sont couplées aux risques climatiques potentiels qui peuvent être liés à la température (chaleur ou grand froid...), au vent (tempêtes...), à l'eau et au sol.

La synthèse rendue sous forme de cartographie révèle l'exposition de l'entreprise à chaque aléa à plusieurs horizons – 2030, 2050 et 2100 – fondés sur les projections climatiques de Météo France à ces mêmes dates. Elle identifie la sensibilité de l'entreprise et son niveau actuel de maîtrise de ces risques, et propose des marges de progression et premiers plans d'action.

UN PREMIER PAS VERS UN PLAN D'ADAPTATION

D'autres outils, comme Odacc de la Banque de France, Diag adaptation et Ocara proposés l'Ademe avec Bpifrance et Carbone4, ou macartodes-risques.fr également lancé par l'Ademe et l'Amrae, permettent de réaliser ce type de diagnostic, premier pas vers une démarche d'adaptation aux risques climatiques qu'il est aujourd'hui indispensable d'intégrer aux prises de décision de l'entreprise. ■

PRÉPARER L'ADAPTATION DE SON SITE

Le changement climatique rend les risques de survenue d'aléas naturels plus fréquents et plus intenses. Diag adaptation permet d'évaluer la vulnérabilité du site d'une entreprise à ces risques et de préparer un plan d'adaptation.

Tempêtes, inondations, canicules, sécheresses… plus aucune région de France n'est épargnée par des risques climatiques qui augmenteront en intensité et en fréquence du fait du dérèglement climatique. Toutes les entreprises sont donc concernées par ces risques qui peuvent provoquer des dommages importants, voire mettre en péril la pérennité des activités.

L'adaptation du site de l'entreprise est aujourd'hui indispensable pour modérer les effets néfastes actuels et à venir de ces risques physiques.

ACCOMPAGNEMENT PAR UN EXPERT SUR SITE

Pour permettre aux dirigeants de préparer cette adaptation, l'Ademe et Bpifrance proposent en partenariat avec Carbone 4 (qui a développé la méthode d'audit de référence Ocara sur laquelle se fonde l'outil) une méthodologie qui les aide à identifier et réduire leurs vulnérabilités aux risques climatiques. Diag adaptation est accessible aux entreprises de 1 à 499 salariés de France métropolitaine et outre-mer, quel que soit leur secteur d'activité, qui ont au moins un an d'existence. Il est particulièrement adapté aux sites industriels et de production.



ADOBESTOCK @YINGYAIPUMI

L'adaptation du site est indispensable pour modérer les effets néfastes actuels et à venir des risques physiques climatiques.

L'accompagnement est réalisé par un expert de Bpifrance qui se rend sur site lors de sept journées programmées sur une durée de 3 à 6 mois.

L'accompagnement est réalisé par un expert de Bpifrance qui se rend sur le site de l'entreprise lors de sept journées programmées sur une durée de 3 à 6 mois. Le coût total s'élève à 3 000 euros HT après déduction de la subvention de Bpifrance de 3 000 euros HT par site. Libre à l'entreprise de lancer un diagnostic par site si elle en possède plusieurs.

ANALYSE SUR TOUTE LA CHAÎNE DE VALEUR

L'analyse porte sur les principaux maillons de la chaîne de valeur (production, réseaux de distribution, approvisionnement...), tous concernés par ces risques. L'expert accompagne l'entreprise dans l'identification des risques physiques qui peuvent impacter son site à court, moyen (2035) et long termes (2055). Il réalise ensuite un diagnostic complet (rapport de synthèse et feuille de route) à partir duquel est construit avec l'entreprise un premier plan d'action chiffré destiné à réduire l'exposition à ces risques et à améliorer la résilience de l'entreprise.

Le travail d'évaluation des risques physiques réalisé dans le cadre de Diag adaptation permet par ailleurs à l'entreprise de se mettre en conformité avec certaines normes (Iso-14090 et Iso 14091 qui concernent l'adaptation au changement climatique) et réglementations (rapport CSRD).

UNE VERSION EN ACCÈS LIBRE DE L'OUTIL

Il existe une version publique en accès libre et gratuit de Diag adaptation sous format Excel, Ocara pour PME, proposé sur le site de Carbone 4 à destination des PME métropolitaines uniquement. Le diagnostic est moins complexe et plus rapide et mobilise un collaborateur pendant trois jours et le dirigeant de la PME pendant une journée. Une PME peut ainsi évaluer son niveau de risque pour ses processus clés sur les principaux maillons de la chaîne de valeur en calculant ses scores de risques bruts (sans actions d'adaptation) et nets (avec actions d'adaptation) directement sur l'outil. ■

POURQUOI S'ADAPTER AUX RISQUES CLIMATIQUES

ÉVALUER SES VULNÉRABILITÉS CLIMATIQUES

3 ACTIONS D'ADAPTATION ET ENJEUX

DES BONNES PRATIQUES AUX MESURES STRUCTURELLES

Les actions d'adaptation au changement climatique peuvent être prises au fil de l'eau et intégrées ou non dans un plan d'adaptation. Elles ne sont pas standardisées et peuvent être des mesures de bon sens, organisationnelles, techniques ou structurelles.

Isoler ses bâtiments, organiser la réduction de sa consommation d'eau face au risque de stress hydrique, prévoir un plan d'urgence et de poursuite d'activité... Les entreprises n'ont d'autre choix que de chercher à se prémunir des risques climatiques. Après avoir effectué un diagnostic de leurs vulnérabilités aux aléas climatiques, elles peuvent accéder à des préconisations pour bien se lancer dans l'adaptation.

UNE STRATÉGIE D'ADAPTATION SUR LE LONG TERME

Les démarches les plus structurées, encore rares, consistent à élaborer une stratégie et un plan. L'Ademe propose un parcours complet avec diagnostic, stratégie et suivi-évaluation. L'outil Act adaptation permet alors d'évaluer la stratégie d'adaptation de l'entreprise. L'agence de la transition écologique a par ailleurs actualisé sa méthode Act Pas à pas de mise en place d'un plan de transition pour y intégrer l'adaptation.

Un plan d'adaptation doit être décliné à plusieurs horizons temporels, pour se préparer à l'aggravation du changement climatique. Le plan est forcément évolutif car climat et risques évolueront dans le temps, et l'adaptation est un



Un plan d'adaptation doit être **décliné à plusieurs horizons temporels**, pour se préparer à l'**aggravation du changement climatique.**

ADOBESTOCK @ДОРИДОВИЧ МИХАИЛ

processus continu. Certaines entreprises font de l'adaptation un prisme à travers lequel évaluer tous leurs projets.

PAS DE CATALOGUE DE SOLUTIONS CLÉS EN MAIN

Il n'existe pas de catalogue de solutions d'adaptation comme il existe des trajectoires standardisées pour faire baisser son bilan carbone. Chaque PME est différente, et son adaptation se fera sur mesure. Il existe cependant des exemples de solutions pour se prémunir contre les aléas, publiés par l'Ademe et la DGE, et des guides sectoriels pour les plus concernés (distribution, tourisme...). Il est bien sûr possible de se faire accompagner dans son adaptation par une CCI, l'Ademe, l'État, l'agence de l'eau, etc.

Il n'existe pas de catalogue de solutions d'adaptation comme il existe des trajectoires standardisées pour faire baisser son bilan carbone.

DES MESURES PRÉVENTIVES AU CHANGEMENT DE MODÈLE

Les mesures d'adaptation sont d'ordre très divers. Elles peuvent être ponctuelles et de court terme (stocks d'eau potable pour une canicule) ou de long terme et structurelles (isolation ou rénovation des bâtiments). Certaines relèvent de bonnes pratiques (décaler les horaires en cas de vague de chaleur). Elles peuvent être préventives (entretien des arbres proches des bâtiments contre le vent violent), organisationnelles (mise en place d'exercices réguliers en cas de crise), matérielles (barrières anti-inondation amovibles, surélévation des équipements stratégiques), techniques (système de gestion des eaux pluviales, de rafraîchissement nocturne du bâtiment).

Certaines solutions sont fondées sur la nature : végétaliser un site pour protéger de la chaleur ou éviter le phénomène de sécheresse et retrait gonflement des sols argileux (RGA) qui fissure le bâti. Une entreprise peut aller jusqu'à prendre des mesures transformationnelles, changer son modèle économique comme le font certaines stations de ski.

Attention enfin au risque de mal-adaptation : il faut essayer de prendre des mesures qui resteront efficaces sur le long terme dans un monde très réchauffé.

VAGUES DE CHALEUR : ADAPTER L'ORGANISATION DU TRAVAIL

Les fortes chaleurs qui deviendront plus fréquentes et plus intenses avec le dérèglement climatique provoquent des risques pour la santé et la sécurité des personnes. Des mesures d'adaptation permettent d'améliorer les conditions de travail.

L'été 2026 l'a montré avec 53 journées comptabilisées entre juin et août : le nombre de journées de fortes chaleurs augmente avec le réchauffement climatique. Les vagues de chaleur deviendront cinq fois plus nombreuses d'ici à 2050 et plus intenses, notamment dans les grandes agglomérations et certaines régions.

UN RISQUE POUR LA SANTÉ ET LA PRODUCTIVITÉ

Or, les températures élevées ont des effets néfastes sur la santé. Elles provoquent fatigue, malaises, stress thermique, déshydratation, insolation, aggravent les maladies respiratoires et inflammatoires... Il y a un risque pour la santé au-delà de 30 °C pour une activité de bureau et au-delà de 28 °C pour un travail en extérieur, selon l'Institut national de recherche et de sécurité (INRS).

Si certains secteurs, comme la construction et l'industrie, sont particulièrement concernés, toute personne qui travaille dans une entreprise peut être affectée. Et en dégradant les conditions de travail, les fortes chaleurs pèsent sur la continuité d'activité et la productivité.



ADOBESTOCK @STOCKPHOTOPRO

30 °C

La température à partir de laquelle existe un risque pour la santé d'un salarié qui exerce son activité dans un bureau.

ADAPTER HORAIRES, PAUSES ET CADENCES

Face à ce risque, l'employeur peut mettre en place des mesures d'adaptation qui améliorent le confort d'été. Sensibilisation et prévention permettent tout d'abord d'informer les salariés des dangers pour leur santé et leur sécurité et des mesures mises en place.

Les actions d'adaptation sont de divers ordres. Elles concernent l'organisation du travail. Le télétravail peut être pertinent quand il est possible. Les horaires peuvent être adaptés : commencer tôt et éviter de travailler aux heures les plus chaudes se pratique de longue date dans certains pays du sud comme l'Espagne. Pour le travail physique, les cadences peuvent être ralenties et les pauses allongées.

La protection des personnes doit être assurée. Elle passe par la mise à disposition d'eau fraîche potable, de serviettes humides, le port de vêtements légers ou rafraîchissants, l'adaptation des équipements de protection individuelle (EPI)...

Sensibilisation et prévention permettent tout d'abord d'informer les salariés des dangers pour leur santé et leur sécurité et des mesures mises en place.

BAISSER LA TEMPÉRATURE DES SITES ET BÂTIMENTS

L'adaptation aux fortes chaleurs concerne aussi les actifs physiques, sites et bâtiments de l'entreprise. Un audit thermique peut s'avérer utile. De nombreuses mesures améliorent le confort et rafraîchissent les bâtiments : ombrage, protections solaires, végétalisation, ventilation naturelle, isolation thermique... Attention à essayer d'éviter le tout climatisation, qui peut relever de la « maladaptation » car la climatisation classique consomme de l'énergie et produit de la chaleur. Des alternatives existent comme les climatiseurs adiabatiques, qui fonctionnent avec l'évaporation d'eau, ou le géocooling qui utilise les températures du sous-sol.

UN PORTAIL NUMÉRIQUE DÉDIÉ

Le portail numérique Plus frais au travail, développé par l'Ademe avec l'INRS, l'Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail (Anact) et le groupe Vyv, regroupe des pistes pour aider les employeurs à agir concrètement pour adapter leurs PME aux vagues de chaleur. D'autant que depuis le 1er juillet 2025, un décret prévoit certaines obligations pour les employeurs en cas d'épisode de chaleur intense annoncé par Météo France. Ces obligations légales participent de l'adaptation à ce risque croissant. ■

COMMENT ADAPTER SES SITES ET LOCAUX ?

Vagues de chaleur, tempêtes ou inondations produisent des dommages et peuvent mettre en péril l'activité de l'entreprise. L'adaptation des installations physiques est nécessaire face aux risques climatiques croissants.

Les canicules, comme celles qui ont touché la France dès mai-juin cette année, rendent le travail difficile et peuvent mettre à l'arrêt installations électriques et machines. La sécheresse induit le retrait gonflement des sols argileux et fissure le bâti... Les aléas climatiques provoquent des sinistres aux conséquences potentiellement dramatiques pour les bureaux et locaux industriels.

L'adaptation à ces risques croissants consiste à rendre robustes bâtiments et actifs corporels. Le diagnostic de vulnérabilité préalable à toute démarche d'adaptation au changement climatique permet de faire un point sur le fonctionnement des machines et réseaux, l'isolation des bâtiments...

ADAPTER LES BÂTIMENTS AUX FORTES CHALEURS

Les canicules de 2026 l'ont rappelé : adapter les bâtiments aux fortes chaleurs est impératif pour le confort des personnes et pour la résilience du matériel et du site. L'isolation thermique du bâti atténue chaleur et grand froid. Des méthodes de ventilation et de rafraîchissement existent, comme le rafraîchissement nocturne. La climatisation classique est une solution confortable mais qui pose question, car le tout climatisation relèverait de la mal adaptation en augmentant le réchauffement.



Il importe d'**opter pour des installations résilientes** et de prévenir les risques **de ruptures d'activité.**

ADOBESTOCK @KYRYL GORLOV

Rendre un bâtiment résilient passe aussi par des aménagements. Contre le risque d'inondation, il est important de surélever les équipements électriques et stratégiques et les machines, voire de prévoir une zone refuge.

VEILLER À LA RÉSILIENCE DES MACHINES ET RÉSEAUX

La chaleur entraîne la dilatation des matériaux ou la surchauffe d'appareils, augmente les risques d'incendie... Le froid génère ruptures de matériaux et pannes... Certaines machines ne peuvent plus fonctionner à certaines températures. Il importe d'opter pour des installations résilientes et de prévenir les risques de ruptures d'activité. Des machines nécessitent parfois un apport en eau important, à sécuriser face au risque de sécheresse et de pénurie.

Matériaux et produits devront s'adapter aux conditions climatiques inédites de plus en plus extrêmes. Des industriels font leur part en adaptant leur production à la source. Certaines verrières sont par exemple désormais adaptées aux très fortes pluies intenses, au-delà des normes actuellement en vigueur.

L'adaptation concerne aussi l'environnement extérieur. Vents violents et orages peuvent mettre des équipements hors service ou couper l'électricité. Inondations et pluies intenses endommagent les canalisations, dégradent les équipements électriques, peuvent isoler un site. Des barrières anti-inondation amovibles permettent d'éviter un sinistre, entre autres mesures de prévention contre cet aléa. Entretenir les arbres proches des infrastructures évite les dégâts des tempêtes. La végétalisation et les solutions fondées sur la nature atténuent la chaleur sur un site...

L'adaptation est aussi un enjeu d'assurance. Un assureur peut demander à une entreprise ce qu'elle a prévu pour que ses installations résistent à tel ou tel aléa. ■

L'adaptation est aussi un enjeu d'assurance. Un assureur peut demander à une entreprise ce qu'elle a prévu pour que ses installations résistent à tel ou tel aléa.

SOLUTIONS NATURELLES, POURQUOI, COMMENT ?

Le changement climatique et les risques naturels qu'il amplifie imposent de prendre des mesures d'adaptation du territoire, du bâti et de son environnement. Les entreprises peuvent se tourner vers des solutions inspirées de la nature.

Inondations dans les zones proches de fleuves en crue, menaces d'érosion côtière ou de submersion marine sur le littoral, fortes chaleurs et sécheresse… Le changement climatique amplifie des risques naturels qui ont des effets partout sur le territoire et peuvent affecter les humains, le bâti de l'entreprise et son environnement.

DES SOLUTIONS MOINS COÛTEUSES, PLUS EFFICACES…

Prendre des mesures d'adaptation aux effets du changement climatique concerne l'aménagement de son site et la gestion de son patrimoine. Elles peuvent s'inspirer des « solutions fondées sur la nature ». Définies par l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) puis par l'assemblée des Nations unies pour l'environnement, ces solutions reposent sur les services offerts par les écosystèmes pour apporter des réponses concrètes aux grands défis sociaux, économiques et environnementaux. Pour les entreprises, ces solutions présentent un meilleur rapport coût-efficacité dans 71 % des cas et une performance supérieure aux infrastructures classiques dans 65 % des situations, selon un rapport de la DGE sur l'adaptation.



ADOBESTOCK @WILL LABRADOR

71 %

Le pourcentage des cas où les solutions inspirées de la nature présentent un meilleur rapport coût-efficacité.

Les solutions naturelles d'adaptation inspirées de ce concept sont souvent moins coûteuses, plus efficaces et plus respectueuses de l'environnement que d'autres solutions plus technologiques. Elles permettent de préserver la nature et de respecter la biodiversité, et peuvent participer à la stratégie bas carbone de l'entreprise voire à l'atténuation du changement climatique.

... ET TRÈS DIVERSES

De nombreuses actions préventives d'aménagement, parfois structurelles, sont envisageables, par exemple pour lutter contre le risque de fissures résultant du phénomène de retrait gonflement des sols argileux (RGA) auquel trois communes sur quatre sont exposées. Des solutions de prévention passent par la gestion de la végétation alentour ou l'injection d'eau dans le sous-sol en période de sécheresse. Il importe bien sûr de se renseigner auprès de spécialistes.

Si l'entreprise dispose de terrains importants autour de ses bâtiments, elle peut décider de renaturer son environnement, créer des mares ou des corridors écologiques qui favorisent la biodiversité. Le recours à la végétation permet de lutter contre les inondations, les températures élevées voire contre les îlots de chaleur en plantant des arbres et en végétalisant parking, toitures et façades des bâtiments.

Le recours à la végétation permet de lutter contre les inondations, les températures élevées voire contre les îlots de chaleur.

UN GUIDE PRATIQUE

En zone littorale, plantes et aménagements naturels aident à lutter contre le risque d'érosion. La prévention contre le risque d'érosion côtière et de submersion marine pourrait amener une entreprise à aller jusqu'à relocaliser un bâtiment pour l'éloigner de la côte et laisser la nature suivre son évolution plutôt que de dresser des protections coûteuses au résultat à terme incertain.

L'UICN a publié le guide *Entreprises et solutions fondées sur la nature* en 2022, et il existe des consultants spécialisés qui accompagnent les entreprises dans ce type de démarches d'adaptation. ■

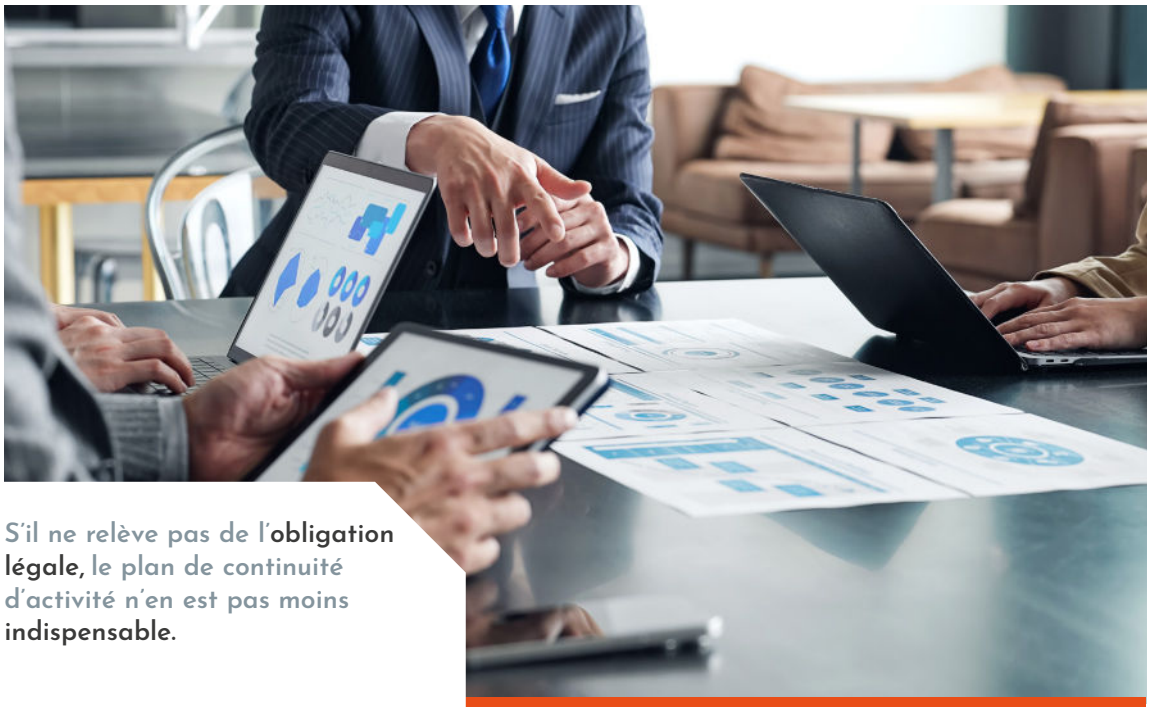
PLAN DE CONTINUITÉ D'ACTIVITÉ : COMMENT LE METTRE EN PLACE ?

Face à la survenue d'un sinistre qui restreint le fonctionnement d'une PME, un plan de continuité d'activité permet de disposer sans attendre de procédures pour poursuivre l'activité et restaurer sa marche normale.

Coupure d'électricité, serveur informatique en panne, incendie ou inondation... Certains événements, incidents ou accidents graves, mettent à mal l'activité d'une entreprise. Face à des risques qui peuvent perturber voire stopper son fonctionnement (sinistres climatiques, cyberattaques, pandémies...), une entreprise a tout intérêt à mettre en place un plan de continuité d'activité (PCA). L'idée est alors de pouvoir fonctionner en mode dégradé et de revenir à la normale le plus rapidement possible. Toutes les entreprises sont concernées, et il n'existe pas de seuil en dessous duquel le PCA ne serait pas recommandé.

BONNES PRATIQUES DE GESTION DE CRISE

S'il ne relève pas de l'obligation légale, le PCA n'en est pas moins indispensable. Il fait partie des bonnes pratiques de gestion de crise recommandées par l'Agence nationale de sécurité des systèmes d'information (Anssi). Et ne concerne pas uniquement l'environnement informatique, beaucoup d'activités sont pour partie dématérialisées aujourd'hui. Un coiffeur ou un garagiste



S'il ne relève pas de l'**obligation légale,** le plan de continuité d'activité n'en est pas moins **indispensable.**

ADOBESTOCK @METAMORWORKS

peuvent par exemple gérer les rendez-vous en ligne et disposer de fiches clients informatisées. Or, les données sont des actifs intangibles difficilement remplaçables si elles sont perdues et en l'absence de sauvegarde.

RECUEIL DE SCÉNARIOS

Le document recense toutes les activités de l'entreprise, métier par métier. Et, pour chacune, la liste des sinistres qui peuvent survenir sous forme de recueil de scénarios et ce qui est mis en face comme réponse opérationnelle pour maintenir chaque métier et la production, y compris dans un premier temps de manière dégradée. Il contient par exemple la liste des contacts pour porter plainte, joindre son prestataire informatique, son assureur ou des réparateurs, etc. ainsi que le mode d'accès aux sauvegardes informatiques ou au serveur de secours. Le PCA précise aussi quelles actions sont prioritaires pour la continuité de l'activité, indique celles qui peuvent se poursuivre hors du site s'il est inaccessible, etc.

Le PCA recense toutes les activités de l'entreprise, métier par métier. Et, pour chacune, la liste des sinistres qui peuvent survenir sous forme de recueil de scénarios.

UN PLAN D'URGENCE CLIMATIQUE EN COMPLÉMENT

Si l'entreprise a établi une cartographie de ses risques, elle servira de base à la rédaction du PCA. Le dirigeant a intérêt à y associer les différents métiers et peut aussi se faire accompagner par son expert-comptable, qui a alors une dimension de consultant, s'il est compétent sur ce sujet. L'entreprise doit disposer de plusieurs exemplaires du PCA, papier et numérique, et les conserver à différents endroits. Elle doit aussi régulièrement le mettre à jour.

Face à l'augmentation des risques climatiques physiques, il peut être utile de dissocier un plan d'urgence climatique (pour la sécurité immédiate) du plan de continuité d'activité, qui concerne également la reprise ou la continuité de l'activité.

QUEL FINANCEMENT POUR QUEL RETOUR SUR INVESTISSEMENT ?

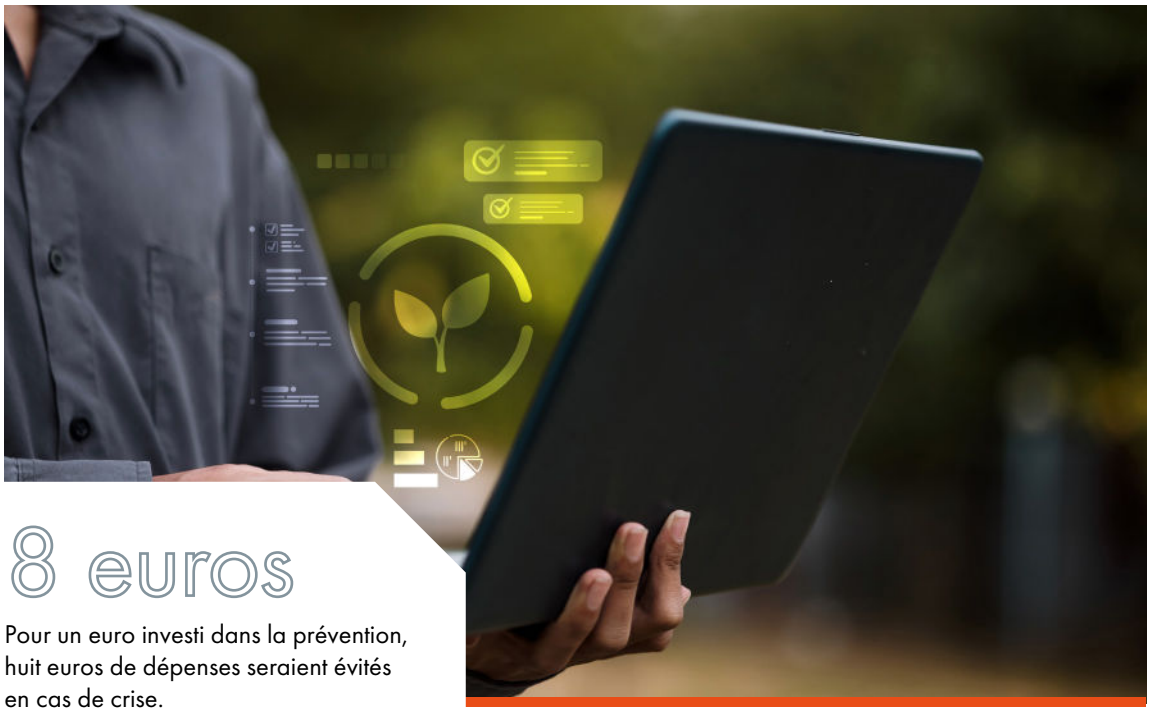
L'adaptation d'une entreprise au changement climatique nécessite des investissements financiers. Mais il existe encore peu d'indicateurs pour évaluer les coûts de l'adaptation et son retour sur investissement.

Il devient nécessaire d'adapter son entreprise aux risques climatiques pour assurer la continuité, voire la pérennité, de l'activité,. Mais il est difficile d'évaluer de manière chiffrée les besoins et les coûts en matière d'adaptation, de projeter dans le temps long des dépenses alors que les risques ne cessent d'évoluer.

Le coût des sinistres indemnisés par les assureurs est un des seuls indicateurs de l'impact financier du changement climatique. L'adaptation s'appréhende en termes de coûts évités, elle prémunit contre d'éventuels sinistres. Le coût moyen d'un sinistre inondation, par exemple, est de 35 000 euros pour une microentreprise, selon la direction générale des entreprises (DGE). Les TPE sont globalement les plus vulnérables, un seul sinistre peut les mettre dans le rouge, quand il ne menace pas directement leur survie.

DES AIDES PUBLIQUES AU FINANCEMENT DE L'ADAPTATION

Pour financer des mesures d'adaptation, une entreprise peut mobiliser des aides publiques dédiées à la transition et destinées aux TPE et les PME : prêt vert garanti par l'État, obligations transition, fonds chaleur-froid géré par l'Ademe pour des projets de froid géothermique et des réseaux chaud-froid,



ADOBESTOCK @ymgaui indigoni

8 euros

Pour un euro investi dans la prévention, huit euros de dépenses seraient évités en cas de crise.

financement et appui technique des agences de l'eau pour des projets de désimperméabilisation des sols ou de gestion intégrée et durable des eaux pluviales, certificats d'économies d'énergie (CCE) pour le rafraîchissement dans les bâtiments...

DES COÛTS ÉVITÉS PLUS QUE DES GAINS FINANCIERS

La mesure de l'efficacité des stratégies d'adaptation est difficile. Il n'existe pas d'indicateur unique, contrairement aux actions d'atténuation qui se mesurent en bilan d'émission de GES (BEGES). Un groupe de travail interministériel planche sur la façon de mesurer des indicateurs d'adaptation.

Les actions d'adaptation sont cependant considérées comme rentables, car elles réduisent les coûts des dommages, selon l'Ademe et la DGE. Pour un euro investi dans l'adaptation (la prévention), huit euros de dépenses seraient évités en cas de crise. Les résultats de l'adaptation se mesurent donc en termes de pertes évitées (moins de jours non travaillés ou d'inactivité, de pertes d'exploitation...). Ses bénéfices relèvent aussi des économies réalisées (baisse de la consommation d'eau ou d'énergie...).

HAUSSE DES PRIMES D'ASSURANCE ET RISQUE D'INASSURABILITÉ

L'assurance des entreprises est un enjeu majeur au regard de la hausse de la sinistralité climatique qui participe à l'augmentation du prix des primes. Certaines pourraient avoir du mal à s'assurer à l'avenir. La question se pose déjà pour des PME situées très proches de cours d'eau susceptibles de provoquer des inondations par exemple. Globalement, les assureurs s'intéressent de plus en plus à ce que fait une entreprise pour garantir son bon fonctionnement, à ses mesures d'adaptation notamment, lors des signatures ou renouvellements de contrats.

L'adaptation est un sujet de résilience plus que de performance classique et de valeur créée, même si adapter ses produits au climat futur générera des profits. Sa rentabilité n'est pas économique mais environnementale et se mesurera sur le long terme. Une occasion peut être de faire évoluer les indicateurs de retour sur investissement pour les adapter aux défis actuels et à venir. ■

L'adaptation est un sujet de résilience plus que de performance classique et de valeur créée, même si adapter ses produits au climat futur générera des profits.

UN ENJEU COLLECTIF ANCRÉ DANS LE TERRITOIRE

Une entreprise ne s'adapte pas seule aux risques climatiques qui menacent son site et ses processus. L'adaptation concerne aussi sa chaîne de valeur, son environnement géographique proche et le territoire.

L'adaptation d'une PME aux risques climatiques est un processus très local, qui s'engage après avoir réalisé un diagnostic de ses vulnérabilités sur son site géographique. Si le site est soumis, par exemple, au risque de sécheresse et de retrait gonflement d'argile (RGA) qui fissure son bâti, ou au risque d'inondation, des mesures d'adaptation s'imposent.

Mais une entreprise ne s'adapte jamais seule. Elle le fait en relation avec ses voisines, sa filière et sa chaîne de valeur. Et, surtout, au sein d'un territoire.

UNE APPROCHE DES RISQUES SUR TOUTE LA CHAÎNE DE VALEUR

Les entreprises d'une même zone peuvent coopérer dans une démarche collective d'adaptation, à l'échelle d'une zone d'activité économique par exemple. Les plus petites peuvent mutualiser des ressources, les PME d'une même filière partager des solutions. Des guides sectoriels ont été publiés par certaines filières avec l'Ademe.

L'adaptation au changement climatique concerne toute la chaîne de valeur. Une PME peut être incitée à s'adapter par un grand groupe. Un donneur d'ordre peut vouloir vérifier qu'un fournisseur prévient le risque de ne pouvoir



Une entreprise s'adapte
en relation avec ses voisines,
sa filière et sa chaîne de valeur.
Et, surtout, **au sein d'un territoire.**

ADOBESTOCK ©DEAGREEZ

lui livrer sa production… Toute PME a intérêt à connaître les plans d'adaptation et même de crise de ses parties prenantes.

Le risque d'approvisionnement en énergie, lié à la finitude des ressources, aux situations économiques et aux tensions géopolitiques, peut concerner de très longues distances.

UN IMPÉRATIF QUI CONCERNE TOUS LES ACTEURS D'UN TERRITOIRE

Une entreprise est soumise à des risques climatiques directs sur son site, mais aussi à des risques indirects (« en cascade ») qui concernent notamment la résilience des infrastructures et des réseaux alentour et à plus longue distance. Une route bloquée à 100 km par une tempête ou une rupture de l'approvisionnement en électricité liée à une défaillance des réseaux bloqueront son activité. S'adapter, c'est anticiper ses besoins en énergie (alimentation électrique de secours…), en eau (gestion des eaux pluviales…), évaluer le risque de dégradation des réseaux ou de pénurie… L'adaptation est un enjeu de territoire et de système.

Une entreprise est soumise à des risques directs mais aussi indirects, qui concernent notamment la résilience des infrastructures et des réseaux alentour et à plus longue distance.

S'INFORMER DES ACTIONS D'ADAPTATION DES ACTEURS PUBLICS

État et collectivités publiques ont une forte responsabilité dans l'adaptation des territoires, en relation avec le troisième plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC) de mars 2025. Aménagement et planification territoriaux jouent un grand rôle dans la résilience de ces territoires concernant l'implantation et la transformation du bâti, la gestion des routes, voies navigables, ponts, ports, réseaux d'approvisionnement en énergie et en eau… Or, l'adaptation concerne les déplacements des personnes et la chaîne logistique.

Il est utile de s'informer sur les mesures et plans d'adaptation des acteurs publics et territoriaux sur les plans de prévention des risques naturels, d'inondation, etc. Les autorités publiques prévoient aussi parfois des exercices de simulation de crise due à un aléa climatique.

Enfin, les collectivités locales portent aussi des actions d'adaptation qui concernent directement les entreprises, au niveau des COP régionales par exemple. ■

POUR
EN SAVOIR PLUS
CONTACTEZ
VOTRE
EXPERT-COMPTABLE

www.experts-et-decideurs.fr

FRANCE DEFI

Édition France Défi - Conception et réalisation : Circomplexe
Textes : Laure Bergala – Accroche-press' – 2026